



GRAND CONSEIL

Postulat - 25_POS_44 - Isabelle Freymond et consorts au nom Marc Vuilleumier, Circé Fuchs, Nicolas Bolay, Didier Lohri, Josephine Byrne-Garelli, Cédric Echenard - Moins de curatelle, plus d'efficience.

Texte déposé :

Depuis de nombreuses années, le canton voit que les services des curatelles ont de la peine à soutenir les pupilles à retrouver leur autonomie. En effet, avec 60 à 80 dossiers par assistants sociaux, ils n'ont simplement pas assez de temps pour accompagner efficacement leurs pupilles.

L'Etat a tenté par différents moyens d'améliorer les choses, mais le retour du terrain, nous indique que les mesures prises n'ont pas modifié fondamentalement la problématique

Après discussion avec une responsable du SCTP, nous avons appris qu'avec des collègues, elles avaient préparé un projet visant à évaluer le besoin de mettre en place une curatelle ou pas.

Il s'agirait de faire évaluer les demandes de curatelles avant que la justice de Paix ne statue. De cette manière, il serait possible d'éviter certaines mises sous curatelle juste en sollicitant les aides sociales nécessaires à l'équilibre financier des demandeurs et éviterait ainsi que des curatelles inutiles soient instituées.

De plus, cette évaluation permettrait aux assistants sociaux d'amener des éléments complémentaires pertinents aux justices de Paix. Cette étape améliorerait l'analyse des besoins afin de mieux rediriger les curatelles, soit les plus complexes au SCTP ou les plus simples auprès des curateurs privés.

Un dernier avantage a été souligné, soit le fait que des aides sociales soient sollicitées tout de suite. Cela évite de faire perdre des mois de droit aux potentiels demandeurs, qui serait lié au délai de nomination des curateurs, qui, selon les justices de Paix, peut varier du simple au quintuple selon les régions.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'évaluer la possibilité de créer ce pool d'expertise par des assistantes sociales en amont des audiences par la justice de Paix.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)

2. Cédric Echenard (SOC)
3. Céline Misiego (EP)
4. Cendrine Cachemaille (SOC)
5. Circé Fuchs (V'L)
6. Claude Nicole Grin (VER)
7. Didier Lohri (VER)
8. Géraldine Dubuis (VER)
9. Guy Gaudard (PLR)
10. Hadrien Buclin (EP)
11. Jean-Louis Radice (V'L)
12. Joëlle Minacci (EP)
13. Laurent Balsiger (SOC)
14. Marc Vuilleumier (EP)
15. Martine Gerber (VER)
16. Nicolas Bolay (UDC)
17. Pierre Zwahlen (VER)
18. Pierre-Alain Favrod (UDC)
19. Sabine Glauser Krug (VER)
20. Sylvie Podio (VER)
21. Valérie Zonca (VER)
22. Vincent Keller (EP)
23. Virginie Pilault (SOC)
24. Yannick Maury (VER)
25. Yves Paccaud (SOC)